

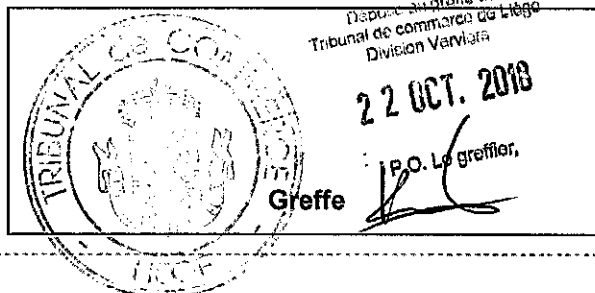
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18160016

de



N° d'entreprise : 0421.167.367.

Dénomination

(en entier) : M. BONTEN

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de Battice, 156 à 4880 AUBEL

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur et administrateur-délégué

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29/08/2018

Après avoir délibéré, l'assemblée prend l'unique résolution suivante:

Nomination de la société TERRE ET BOIS S.A., BCE nr 0878.090.322, comme administrateur de la société. Le représentant permanent de TERRE ET BOIS S.A. pour assumer ce mandat, sera Madame Laura BONTEN.

Son mandat prend effet au 1/09/2018, pour une durée qui expirera à la prochaine AGO du mois de juin 2023 (un peu plus de 5 ans)

Son mandat sera exercé à titre gratuit.

Vote : l'Assemblée approuve à l'unanimité

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/08/2018

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Marc BONTEN de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet au 31/08/2018 (minuit) et décide de l'accepter.

Il lui est donné entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

En remplacement, il est décidé de nommer en qualité d'administrateur-délégué, TERRE ET BOIS S.A., ayant pour représentant permanent Madame Laura BONTEN.

Son mandat sera exercé à titre rémunéré. Il prend cours à la date du 01/09/2018. Le mandat lui est conféré pour une durée d'un peu plus de 5 ans, renouvelable. Sans renouvellement, il prendra fin après l'Assemblée Générale ordinaire de 2023.

Pour M.BONTEN SA,
BOLIMA S.A.,
Représentée par Anne DETRY

Déposé en même temps qu'un original complet des procès-verbaux de l'Assemblée générale extraordinaire ainsi que du Conseil d'administration du 29/08/2018.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).